



## Assurance après une annulation du permis

-----  
Par Visiteur

Bonjour, après un retrait de permis mon permis a été invalidé par manque de points; cependant la procédure n'a pas été faite dans les règles et je n'arrive pas à obtenir le papier nécessaire pour me réassurer c'est à dire la communication d'une décision judiciaire puisque celle-ci n'a pas été établie. Que puis-je faire pour obtenir ce papier et pouvoir m'assurer ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, après un retrait de permis mon permis a été invalidé par manque de points; cependant la procédure n'a pas été faite dans les règles et je n'arrive pas à obtenir le papier nécessaire pour me réassurer

Je comprends pas. Vous avez obtenu la nullité de la procédure devant le tribunal administratif. Si oui, vous avez bien récupéré votre permis de conduire?

Très cordialement.